
Document à retourner de préférence avant le mardi 25 juin 2024,
dûment complété et signé, par mail à l'adresse lien.asso@avenirapei.org
ou par voie postale dans l'enveloppe jointe

Je soussigné(e) : Mme M.

Adresse :
.....
.....

membre de l'association Avenir Apei, donne par les présentes tout pouvoir à

Mme M. (facultatif)

afin de me représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se réunira le **samedi 29 juin 2024***.

En conséquence, assister à cette réunion en mon nom, prendre part aux délibérations, émettre tout vote ou s'abstenir sur les questions inscrites à l'ordre du jour, signer tout procès-verbal et généralement, faire le nécessaire. Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer faute de quorum requis, le présent pouvoir conserve ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement, sur deuxième convocation.

Fait à, le/...../.....

Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »

* Les procurations en blanc retournées au siège de l'association sont réparties par le président entre les membres du conseil d'administration, puis de l'assemblée générale, dans le respect de la limitation de 9 pouvoirs par membre. Elles sont utilisées dans le sens de l'adoption des résolutions approuvées par le conseil d'administration et soumises à l'assemblée générale.

Document à retourner de préférence avant le mardi 25 juin 2024,
dûment complété et signé, par mail à l'adresse lien.asso@avenirapei.org
ou par voie postale dans l'enveloppe jointe

Je soussigné(e) : Mme M.

Adresse :
.....
.....

membre de l'association Avenir Apei, donne par les présentes tout pouvoir à

Mme M. (facultatif)

afin de me représenter à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se réunira le **samedi 29 juin 2024***.

En conséquence, assister à cette réunion en mon nom, prendre part aux délibérations, émettre tout vote ou s'abstenir sur les questions inscrites à l'ordre du jour, signer tout procès-verbal et généralement, faire le nécessaire. Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer faute de quorum requis, le présent pouvoir conserve ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement, sur deuxième convocation.

Fait à, le/...../.....

Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »

* Les procurations en blanc retournées au siège de l'association sont réparties par le président entre les membres du conseil d'administration, puis de l'assemblée générale, dans le respect de la limitation de 9 pouvoirs par membre. Elles sont utilisées dans le sens de l'adoption des résolutions approuvées par le conseil d'administration et soumises à l'assemblée générale.